

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, GONNET et RENON Messieurs VADOT, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX, DAUMAS et RICHAUD.

Absent excusé : Monsieur GROS.

Convocation et affichage : 10/10/2023

Monsieur RAPHAELIAN a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 8.

Objet : AVENANT AU MARCHE « EXTENSION DE L'ECOLE » LOT 10 ELECTRICITE

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il était prévu initialement du monophasé pour alimenter l'extension de l'école, or, le courant en triphasé permettrait un meilleur fonctionnement.

Il présente un devis de l'entreprise en charge du lot « SE.3V » d'un montant de 490 €.

Il rappelle que le montant du marché signé pour le Lot 10 – Electricité est de 11 399.00 € HT.

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer sur ce devis, avenant au marché.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- valide le devis de l'entreprise SE.3V, avenant au marché Lot 10- Electricité – Travaux extension de l'école, pour un montant de 490.00 €HT,
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, VALBELLE le 24 octobre 2023,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT



Le secrétaire
Paul RAPHAELIAN